

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31
MSDS nr. 210007 - révisée le: 05/07/2011

Pastilles de chlore

1. Identification du produit et du fournisseur

Identification du produit :
Pastilles de chlore

Identification du fournisseur :
BOMA NV
Noorderlaan 131
2030 Antwerpen
Tel. : 0800-99380

Tél. Centre Antipoison : +32 (070) 24.52.45

2. Identifications des dangers

Principaux dangers



Xn Nocif



N Dangereux pour l'environnement

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R31 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R36/37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Système de classification

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage SGH



GHS09

4.1/1 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

3.1/4 - Nocif en cas d'ingestion.
3.3/2A - Provoque une sévère irritation des yeux.
3.8/3 - Peut irriter les voies respiratoires.

Prévention

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Recueillir le produit répandu.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3. Composition

Caractérisation chimique

Description

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

<i>Composants</i>	<i>%</i>	<i>Symbole</i>	<i>CAS/ EINECS</i>	
sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté	50-100	Xn, Xi, N, R22, R31 R36/37, R50/53	51580-86-0/ 220-767-7	Danger: Tête de mort sur deux tibias 3.1.O/3, 3.3/2A, 3.8/3 Attention: Environnement 4.1.C/1
acide adipique	2,5-10	Xi, R36	124-04-9/ 204-673-3	Attention: Point d'exclamation 3.3/2A

4. Premiers secours

Remarques générales

Ammener les sujets à l'air frais

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau

Rincer à l'eau chaude

Après contact avec les yeux

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion

Consulter immédiatement un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Jet d'eau

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité

Poudre d'extinction.

Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Équipement spécial de sécurité

Porter un appareil de protection respiratoire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Porter un appareil de protection respiratoire.

Mesures pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Méthodes de nettoyage/récupération

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Précautions à prendre pour la manipulation

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Préventions des incendies et des explosions

La matière / le produit est un stimulant de feu à l'état sec

Tenir des appareils de protection respiratoire.

Stockage

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Ne pas stocker avec des acides.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

124-04-9 acide adipique

MAC 5 mg/m³

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange/de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux

Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs.

9. Propriétés physico-chimiques

Forme: pastilles

Couleur: blanc

Odeur: caractéristique

Point de fusion: non déterminé

Point d'ébullition: non déterminé

Point d'inflammation: non applicable

Température d'inflammation: 250°C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Densité à 20°C: 1,600 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec de l'eau à 25°C: 500 g/l

Valeur du pH (10 g/l) à 20°C: 5,8 / 6,2

Teneur en solvants : solvants organiques 0,0 %

Teneur en substances solides: 100,0 %

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants

Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines

Réactions au contact de matières combustibles

NE JAMAIS MELANGER CE PRODUIT AVEC UN CHLORE INORGANIQUE (Hypochlorite) DANS LE MÊME RECIPIENT

Produits de décomposition dangereux
gaz/vapeurs toxiques

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

51580-86-0 sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique dihydraté
Oral LD50 1400 mg/kg (rat)

124-04-9 acide adipique
Oral LD50 3600 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Irritant

12. Information ecologiques

Effets écotoxiques

Remarque: Très toxique chez les poissons.

Indications générales

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Très toxique pour organismes aquatiques.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Produit

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14. Information relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):

Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : 9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
Non classé pour le transport

No ONU: 3077

Groupe d'emballage: III

Désignation du produit: 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)

No ONU: 3077

No EMS: F-A,S-F

Polluant marin: Non

Désignation technique exacte: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR

No ID ONU: 3077

Désignation technique exacte: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

"Règlement type" de l'ONU

UN3077, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A., 9, III

Dangers pour l'environnement: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 concernant la mise sur le marché des produits biocides

- Date d'expiration: voir emballage
- Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Après rinçage à l'eau cet emballage peut être confié à la filière de recyclage

Symboles

Nocif



Xn

Dangereux pour l'environnement



N

Phrases R

R22 - Nocif en cas d'ingestion.

R31 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R36/37 - Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

S2 - Conserver hors de portée des enfants.

S8 - Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.

- S41 - En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
- S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Identification particulière de certaines préparations

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, des gaz dangereux peuvent se libérer(chlore).

Prescriptions nationales

Classe de pollution des eaux

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction Rubrique(s)

ICPE: 1172

16. Autres informations

Source

MSDS du fournisseur

Les présentes informations concernent exclusivement le produit mentionné en §1 et ne sont pas nécessairement valables lors d'une utilisation conjointement avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé. Selon nos dernières connaissances, ces informations sont correctes et complètes et sont communiquées de bonne foi, sans aucune garantie. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les informations sont d'application et correctes en ce qui concerne toute utilisation particulière du produit.